

réponse à votre réponse du 16/03

Par [Profil supprimé](#) Postée le 17/03/2021 09:09

Bonjour, je suis avec mon conjoint depuis 12 ans, et quand je l'ai connu il fumait déjà, au début je ne lui disais rien, un jour cela ma prit la tête car à le voir tout le défoncé c'est chiant puis surtout que lui a deux addictions alcool et cannabis, donc j'ai joué le rôle de "police" en lui disant "non fais pas ci, non fais pas ça" puis on en est venu à s'insulter, lui à mal me parler puis il a des paroles très blessantes donc c'est vite destabilisant. Un jour j'ai fait une crise d'angoisse s'était la première fois que cela m'arrivait, puis sa mère est venue elle ma apaisé mais il est devenu disons incontrôlable il voulait prendre la voiture sachant qu'il avait bu et fumer on l'a empêché, les gendarmes sont venus à la maison et ont discuté avec lui et finalement les pompiers sont venus et l'ont emmener à l'hôpital cadillac. Depuis il dit que c'est de ma faute, en faite chaque fois que je lui fait une remarque sur ses consommations il trouve le moyen de dire que je cherche les histoires, nous avons eu une petite fille et rien à changer il m'a même bousculer étant enceinte il a continuer à s'alcooliser. Au fil du temps j'ai moi-même réussi à lui faire changer de boisson petit à petit mais le plus problématique c'est le cannabis il ne fais pas passer sa famille avant le cannabis. Au jour d'aujourd'hui il est suivi mais clairement il ne veut pas arrêter. Ma question c'est : comment on fait pour se sortir de cette spirale qui est devenu un enfer au quotidien? Votre réponse : Bonjour, D'après le récit que vous nous livrez, il semble que votre relation de couple se soit grandement dégradée dès lors que vous avez demandé à votre conjoint de se remettre en question sur ses usages d'alcool et de cannabis. Vous estimez ses consommations comme problématiques et à l'origine de vos différends, souhaiteriez qu'il arrête, supposant probablement que cela apaiserait vos relations, apparemment il ne partage pas cette idée et dit ne pas vouloir cesser de consommer. Nous ne savons pas dans quel cadre est suivi votre conjoint (addictologie, psychiatrie...) ni s'il l'est volontairement ou de manière contrainte. Quoi qu'il en soit, pour arrêter de fumer comme de boire, il est impératif qu'il le veuille lui même et qu'il s'y emploie activement, que cela ait un intérêt pour lui, aucun professionnel n'aura la capacité de le faire arrêter malgré lui. Si de votre côté vous ressentez le besoin d'être soutenue et conseillée devant son opposition et la manière dont ses usages impactent votre quotidien, sachez que vous pourriez être reçue en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de façon individuelle, confidentielle et non payante. Vous trouverez ci-dessous des coordonnées proches de chez vous. Par ailleurs, pour vous aider à faire face à la crise conjugale que vous traversez, si vous en étiez d'accord tous les deux peut-être pourriez-vous décider de rencontrer un thérapeute de couple et ainsi tenter de retrouver une meilleure communication, lever certains griefs qui semblent encore très vifs entre vous. La ou les personnes qui suivent votre compagnon pourraient certainement vous orienter vers des professionnels susceptibles de vous accompagner conjugalement si vous en faites la demande. Dans le cas où vous auriez envie de revenir vers nous avec plus d'éléments de compréhension, notamment sur la nature et l'objectif de la prise en charge dont bénéficie votre conjoint et qui nous échappe, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat. Cordialement. Pour répondre à vos questionnement mon conjoint est suivi à l'hôpital de haut lévêque en addictologie par des infirmière et un psychiatre mais qu'il ne voit pas tout le

temps il a un problème en plus c'est qu'il a eu un accident il y a des années qui fait que aujourd'hui il a des troubles cognitifs (neurologiques) qui fait que son comportement est parfois excessif et le fait de consommer du cannabis n'arrange rien du tout quand je lui exprime mon ressentiment et que dans le sujet je lui parle de mes souhaits envers ses consommations tout de suite il se braque et ne voit pas le reste par exemple quand je lui dit je voudrais que tu sois si ou la et que je marque ensuite que je souhaite qu'il arrête de fumer par exemple lui va être énervé et ne verra que le fait que je lui impose l'arrêt donc comme il dit que il soit au pite de moi. Il va deux fois par semaine en addictologie dont un pour un entretien individuel et l'autre jour c'est pour les ateliers il a un tableau chaque semaine à remplir pour ses consommations, mais il marque ce qu'il a envie le cannabis il ne peut pas s'en procurer ce qui le frustrer du coup il va voir des personnes afin de fumer et la personne lui en a ainsi dépanné mais sans que je le sache il fait tout dans mon dos donc c'est complexe. Il a déjà perdu son permis pour l'alcool mais cela aussi ça ne l'a pas vraiment fait réagir. J'ai déjà eue un entretien avec le médecin qui le suit à haut lévêque mais pour moi cela n'a pas changer grand chose, comme ils ont expliqué à mon conjoint c'est qu'il faut que je sois patiente mais la je peut plus patienter, lui d'ailleurs se plains beaucoup aux autres de moi alors que c'est moi qui subit ses humeurs et ses remarques désobligeante. Il a fait une cure de désintoxe à haut lévêque qui a été un échec total car j'ai appris la bas qu'il pouvait fumer et boire à l'extérieur je leur en ai parler en leur disant que le cannabis circulait à l'extérieur en faîte une personne exterieur qui vient en donne à d'autre patient de la bas ce qui fait que tout le monde peut fumer mais comme haut lévêque m'ont dit ils ne peuvent rien faire et lors de sa cure il s'est débrouiller pour que quelqu'un aille chercher de l'alcool . Ca je comprend pas que cela soit + encadré que ça. Je souhaiterais qu'il refasse une cure mais pas là bas car pas assez encadré même si ils vérifient en faisant des test ou quoi c'est pas assez, j'ai entendu parler qu'il y avait un centre ou un truc de cure au bouscat ou au bouscaut je sais plus mais pour le faire retourner en cure c'est impossible il ne voudra pas . Pour lui tout va bien il voit vraiment pas les choses, alors si jamais on se sépare il veut que je parte mais que je lui laisse la petite c'est pas possible je me suis toujours occupé de ma fille jour et nuit abandonné ma fille jamais de la vie comme ça après il me fera passer pour la méchante. Dernièrement il m'a reproché de lui avoir jetée une boîte avec des graines à planter alors ça a pourri l'ambiance et quand je lui ai expliqué que ce n'est pas possible car moi je serai complice de cela et risque de perdre ma fille si je le dénonce pas car vivant avec lui je serai complice mais comme lui me dit " tu as raison cherche la merde tu as qu'à me balancer" comme ci j'étais responsable de ces actes. Que puis je faire dans son cas ? Car si je lui porte pas mon aide est ce que c'est pas de l'abandon et est ce que je me rend pas complice sachant que l'on vit ensemble?

Mise en ligne le 18/03/2021

Bonjour,

Les soins en addictologie ont ceci de spécifique qu'ils ne peuvent produire de résultat sans que l'utilisateur souhaite agir sur ses consommations et s'implique activement dans des changements dont il est l'acteur principal. Comme vous en faites le constat, aucun proche mais également aucun soignant, aucune formule d'accompagnement n'a le « pouvoir » de faire cesser une personne de consommer malgré elle.

Les troubles neurologiques dont souffre votre conjoint contribuent peut-être malheureusement au fait qu'il ait du mal à se saisir de l'enjeu de l'arrêt de ses consommations, consommations qui, comme vous semblez le penser, nuisent probablement à ses fonctions cognitives.

Vous nous demandez à nouveau quoi faire dans cette situation et précisez vos craintes quant à l'idée d'une séparation. Dans le contexte que vous nous décrivez, vous n'êtes en aucun cas légalement responsable des choix et des actes de votre conjoint, il ne pourrait juridiquement vous être reproché d'être complice de ses usages, ou de ne pas lui porter secours, sauf dans une situation d'extrême urgence, si la personne fait un malaise par exemple.

Si vous décidiez de vous séparer et que vous ne puissiez vous mettre d'accord sur l'intérêt de votre petite fille, il faudrait alors saisir un juge aux affaires familiales pour statuer. Il existe dans les « Maisons du droit et de la justice » des permanences gratuites pour s'informer et prendre conseil auprès de juristes ou d'avocats avant d'engager des actions. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des services compétents sur cet aspect de vos difficultés. Il existe aussi des consultations gratuites dans les tribunaux de grande instance.

Avec tous nos encouragements à saisir les divers soutiens nécessaires et utiles pouvant vous aider à sortir de l'impasse dans laquelle vous vous trouvez. Nous vous rappelons à ce titre que des aides à la conjugalité sont possibles et que vous pouvez en tant que proche être accompagnée de votre côté en consultation d'addictologie.

Cordialement.
